



# Réunion du Bureau de la Commission Locale de l'Eau

COMPTE RENDU

LA LANDE DE FRONSAC, SALLE DU CONSEIL  
30 novembre 2023

## Ordre du jour :

- Point n°1. Analyse de la stratégie par l'évaluatrice environnementale
- Point n°2. Présentation de la stratégie du Sage Dordogne atlantique pour valider une présentation à la prochaine CLE
- Point n°3. Partage de la stratégie avec les acteurs du territoire
- Point n°4. Planning de travail et questions diverses

Etaient présents (10 membres) :

Collège des collectivités

(2 membres présents) :

**M. Jean GALAND**, Président de la CLE, Conseiller Départemental de la Gironde

**M. David REDON**, Communauté d'Agglomération du Libournais et maire de Porchères

Collège de l'Etat

(5 membres présents ou représentés) :

**Mme. Celine DELRIEUX**, représentant le Préfet de la Dordogne

**M. Maxime BOIZON**, DDT de la Dordogne

**M. Nicolas ILBERT**, délégué régional de l'Agence de l'eau Adour-Garonne

**M. Edouard DEHILLERIN**, Agence de l'eau Adour-Garonne

**Mme Rachel BAGUET**, Agence de l'eau Adour-Garonne

Collège des usagers

(3 membres présents ou représentés) :

**M. Jean Marc GAROT**, représentant la Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Dordogne

**M. David THOMAS ARCHAMBEAU**, représentant Electricité de France Hydro

**M. Guillaume DESMAREST**, représentant l'UNICEM Nouvelle Aquitaine

Excusés

Assistaient également à la réunion :

**Mme. Arancha SIMO**, Conseil Départemental de la Gironde

**Mme. Audrey GUIRAUD**, bureau d'étude EVEN Conseil

Mme. Roland THIELEKE, Directeur d'EPIDOR

**M. Frédéric MOINOT**, EPDOR



# Introduction

---

**M. Jean GALAND**, Président de la CLE du SAGE Dordogne Atlantique, remercie les participants pour leur présence à cette réunion du Bureau de la CLE.

Il rappelle l'ordre du jour de la réunion et indique que la séance a été ouverte à Mme Audrey GUIRAUD du bureau d'étude Even Conseil. Cette invitation vise à fournir aux membres du Bureau présents une information sur le travail d'évaluation environnementale réalisée par ce bureau d'étude pour accompagner la CLE dans l'écriture des documents du SAGE Dordogne Atlantique. Il précise qu'Audrey GUIRAUD interviendra en premier, puisqu'elle doit repartir pour 11H30. Le point 2 sera donc abordé en premier.

Cette séance de Bureau fait suite à la CLE du 27 juin 2023 au cours de laquelle l'Agence de l'Eau et l'Etat ont souhaité que le document de stratégie soit retravaillé dans sa forme, afin de clarifier les différents chapitres. Il remercie l'Etat et l'Agence de l'Eau pour avoir travaillé au côté d'EPIDOR pour faire évoluer le document qui est présenté aujourd'hui.

Cette réunion du bureau fait suite à la CLE du 27 juin 2023, au cours de laquelle il a été acté de retravailler la stratégie, non sur le fond, mais sur la forme. La CLE a suggéré qu'un groupe technique soit constitué et que celui-ci puisse travailler durant l'été et l'automne 2023 afin que le document puisse être représenté lors d'un Bureau de la CLE ou d'une CLE.



# Point n°1. Analyse de la stratégie par l'évaluatrice environnementale

**Mme. Audrey GUIRAUD** développe une présentation en 4 points :

1/ Rappel des objectifs d'une évaluation environnementale

2/ Méthode d'analyse de la stratégie

3/ Liste non exhaustive des compléments apportés suite à l'évaluation

4/ Quelques points de vigilance/ défis pour la rédaction du PAGD

Les points 1 et points 2 relèvent de la méthode de travail et sont explicités dans le diaporama joint au compte-rendu.

Pour les points 3 et 4, les principaux éléments à retenir concernent :

Pour les compléments apportés depuis la dernière version de stratégie présentée en CLE, le nouveau document de stratégie tel que retravaillé avec le groupe technique intègre mieux 3 éléments important :

- La stratégie favorise les innovations et les sites d'expérimentation et de démonstration tel que le prévoit le SDAGE/PGRI.
- En lien avec les dispositions du SDAGE et notamment la PF3, la stratégie du SAGE a intégré dans ses mesures le déploiement/la promotion de solutions fondées sur la nature à toutes les échelles pour limiter le ruissellement, les transferts de pesticides, etc.
- La stratégie rend plus visible la notion de gestion quantitative dans un contexte de changement climatique.

Pour les autres éléments à approfondir cela pourra relever d'éléments à intégrer dans le PAGD.

- En lien avec la disposition D49 du SDAGE, le SAGE pourra préciser explicitement la notion de ralentissement dynamique dans le PAGD (avec des dispositions dédiées).
- Promouvoir une approche « grand et petit cycle de l'eau » dans les documents d'urbanisme (disposition PAGD à prévoir)

- Chercher, là où c'est possible, à désimper-méabiliser au maximum en veillant à la qualité de l'eau infiltrée.
- Lutter contre les dépôts illégaux en berge et en rivière et promouvoir des plateformes de récupération/stockage de déchets adaptés.
- Préserver les têtes de bassin versant (dont le petit chevelu et les zones humides)
- Travailler sur une meilleure connaissance des zones humides

Ces précisions, ces compléments peuvent être intégrés dans le PAGD au travers de mesures ou dispositions particulières.

## Débats :

**Les représentants de l'Agence de l'Eau Adour Garonne** demandent si un accompagnement juridique est prévu dans le cadre de l'écriture du PAGD.

**Roland THIELEKE** répond qu'un tel accompagnement est bien prévu. Il sera effectif en 2024 puisqu'il est prévu au budget.

**Céline DELRIEUX** témoigne en indiquant que ce travail d'évaluation environnemental itératif est particulièrement important. Il permet de tracer les sujets et d'évaluer les impacts positifs et négatifs. Ce travail participera à l'appropriation des sujets par le public.



## Point n°2. Présentation de la stratégie du SAGE

---

**M. Frédéric MOINOT** indique que le document de stratégie a été envoyé à l'ensemble des membres du Bureau. Une présentation synthétique est proposée en séance sur la base d'un diaporama (voir les éléments du diaporama en fin de compte-rendu).

Les documents de cadrage qui ont servi à l'écriture de la stratégie en plus du diagnostic du SAGE concernent Le SDAGE Adour-Garonne 2022-2027, Le plan d'action gouvernemental pour une gestion résiliente et concertée de l'eau, La feuille de route 2022-2027 de la stratégie pour la gestion quantitative de la ressource en eau du bassin Dordogne, la stratégie nationale pour les aires protégées et enfin le travail produit par Even conseil (présenté en point) autour de l'évaluation environnementale du SAGE (travail itératif en cours tout le long du processus d'écriture des documents du SAGE).

Le document présenté correspond à un travail co-construit suite aux moments d'échanges et de débats suivant :

- Interviews des acteurs sur la trajectoire du SAGE en 2021 et 2022
- Séance de CLE du 17 mars 2022
- 4 ateliers dédiés (nov. 2022 – janv. 2023)
- 1 réunion du groupe technique le 22 avril 2023
- Une consultation des membres de la CLE sur la base d'un document de travail, 1 mois avant la tenue de la CLE
- 1 séance de CLE le 27 juin 2023
- 4 réunions de groupes techniques avec les représentants de l'Etat suite à la CLE (29/08, 18/09, 24/10, 09/11/2023)

La stratégie comprend 6 chapitres :

Le chapitre 1 correspond à un préambule méthodologique.

Le chapitre 2 présente une approche territorialisée du territoire du SAGE Dordogne atlantique avec 3 entités : la vallée de la Dordogne, les bassins versants des affluents et le secteur particulier fluviaux-maritime des Palus.

Le chapitre 3 aborde le changement climatique et la nécessité d'une adaptation du territoire au travers de des volontés d'aménagement.

Le chapitre 4 traite de La biodiversité au travers des poissons migrateurs, de la continuité écologique, des habitats naturels et du bouchon vaseux.

Le chapitre 5 s'intéresse à l'économie et à la transition autour de 4 domaines qui caractérisent le territoire de la Dordogne Atlantique : la viticulture, les activités industrielles, l'agriculture, la pêche et les loisirs.

Le chapitre 6 correspond à un chapitre de transition pour introduire le document correspondant au futur PAGD (Plan d'aménagement et de gestion durable).

Les orientations et sous orientations du document ont été abordées une par une.

Par rapport à la version précédente de la stratégie présentée lors de la CLE du 27 juin, les chapitres ont été réorganisés et les orientations et sous-orientation ont été clarifiées en faisant évoluer la sémantique.

### Débat :

**M. David THOMAS-ARCHAMBEAU** estime que ce document constitue un bon document pour aller vers l'écriture du PAGD. Il souhaite proposer une reformulation dans le texte d'accompagnement de la sous-orientation 4.1.3. Il est indiqué que « La CLE souhaite disposer d'une synthèse des connaissances à l'échelle Dordogne et Estuaire ». Il préférerait la formulation suivante « La CLE souhaite *que les connaissances soient approfondies et dispose d'une synthèse...* »

Cette proposition de reformulation est approuvée par les membres du Bureau.

**M. Nicolas ILBERT** souhaite que la prédation du Silure soit mise en avant dans la stratégie du SAGE.

**M. Maxime BOISON** rappelle que la CLE en 2022 a fait le choix de mettre en avant le caractère multifactoriel des facteurs limitants par rapport à la situation des poissons migrateurs. Des actions spécifiques pourront être développées dans le PAGD.



**Mm. Céline DELRIEU** rajoute que la stratégie telle qu'elle est écrite convient. Elle n'a pas besoin d'être aussi précise. Les formulations actuelles sont adaptées. Des sujets plus précis pourront effectivement relever du PAGD.

**M. Jean Marc GAROT** s'inquiète de la présence d'espèces invasives tel que la jussie aquatique.

**M. David THOMAS** approuve la formulation qui concerne la notion de débits pour l'appel des migrateurs. Il peut être précisé que cela concerne la période printanière.

**M. Nicolas ILBERT** estime que ce document issu d'une co-construction a bien évolué. Concernant le chapitre 2, il faudrait aussi évoquer la sensibilisation des populations et développer la culture du risque.

Le chapitre 3.2.1 concernant les enjeux des eaux souterraines pourra être précisé. L'Agence de l'Eau fera une proposition.

**Mme Arancha SIMO** indique qu'elle se joindra à l'Agence de l'Eau pour cette proposition d'écriture en lien avec le travail réalisé par la Gironde sur les eaux souterraines.

**M. Edouard DEHILLERIN** précise que la CLE pourra s'inspirer des dispositions prises par le SAGE Nappes Profondes pour les étendre sur le secteur du Bergeracois.

**M. Guillaume DESMAREST** demande à ce le texte qui explicite l'objectif 5.3.4 soit repris dans sa forme pour valoriser le travail incitatif développé par l'UNICEM.

**M. Jean GALAND** indique que les points abordés seront insérés dans le projet de stratégie. Il rappelle l'intérêt de garder une vision d'ensemble et de se placer au service de l'intérêt général. Un avant-propos politique territorialisé qui répond aux objectifs du SDAGE sera proposé en préambule du texte du document stratégie.





## Point n°3. Partage de la stratégie avec les acteurs du territoire

---

**M. Jean GALAND** prenant acte que le fond de la stratégie n'a pas évolué mais que ce sont surtout des questions de présentation et de forme qui ont été proposées par le groupe technique et le Bureau, il demande si le Bureau valide la proposition de stratégie pour qu'elle soit présentée aux élus du territoire en charge des compétences Eau, urbanisme, assainissement et GEMAPI. Cette volonté d'aller vers le territoire a, en effet, déjà été évoquée lors de la dernière CLE.

Sur proposition du Président, le Bureau valide la proposition de présenter le projet de stratégie auprès des acteurs du territoire qui portent les compétences en lien avec la mise en œuvre du SAGE au sein des collectivités.

**M. Jean Galand** précise que ces réunions pourront se tenir en février. Elles permettront de présenter et partager le projet de stratégie en évoquant à cette occasion des dispositions illustratives qui intéressent les compétences des collectivités afin de rendre l'exercice plus pédagogique.



## Point n°4. Planning de travail et questions diverses

---

**M. Frédéric MOINOT** indique le planning de travail pour la suite :

- **Février** : réunions avec les collectivités en charge des compétences eau assainissement, urbanisme et GEMAPI pour faire connaître le projet de stratégie
- **Mars-avril** : tenue d'une CLE pour validation de la stratégie et de la méthode de travail pour la rédaction du PAGD.

**M. Jean GALAND** demande à l'assemblée s'il y a des questions diverses et clôt la séance en remerciant les participants.





Adresse

EPIDOR

Place de la Laïcité, 24 250 Castelnau-la-Chapelle

05 53 29 17 65 / [eptb-dordogne.fr](http://eptb-dordogne.fr)

Contact

Christine GUERIN

Animatrice du SAGE Dordogne Atlantique

06 30 53 96 64

